

Références systèmes d'élevage

Ovins viande

Languedoc Roussillon



Actualisation 2015
édition: Août 2016

DOSSIER CAS TYPES
SPECIFIQUE AU DEPARTEMENT DE LA LOZERE



Groupe technique réalisateur de l'étude : Chambres d'Agriculture 11-30-48, Chambre Régionale d'Agriculture LR-MP, Institut de l'Élevage

Avec la participation financière de la Région Languedoc Roussillon, de l'État (FNADT), du CASDAR, et de France Agrimer



Références systèmes d'élevage ovins viande spécifiques au département de Lozère

Dossier de 3 cas types :

Ce dossier présente trois systèmes d'élevages modélisés (les cas types) représentatifs d'une partie de la diversité des systèmes d'élevage ovins viande présents sur le département de la Lozère. Chaque cas type est positionné dans une typologie des systèmes d'élevage ovins allaitants et cherche à illustrer une case de cette typologie. L'élaboration d'un cas type s'appuie sur des règles précises et se fonde sur l'observation et l'analyse du fonctionnement et des performances techniques et économiques des systèmes d'élevage suivis (conjoncture 2014/2015). Chaque cas type est décrit de façon détaillée dans un document qui renseigne sur la localisation possible de ce type d'élevage, sur la structure de l'exploitation, sur la logique de fonctionnement du système et sur les principaux bilans techniques et économiques.

✓ **Causse spécialisé, autonome et pastoral :**

- 1 GAEC avec 2 UMO
- 600 brebis BMC avec agneaux lourds vendus sous signe officiel de qualité.
- 70 ha de SAU + 320 ha de parcours

✓ **Cévenol spécialisé, pastoral et transhumant :**

- Exploitation individuelle avec 1 UMO
- 350 brebis de race rustique avec une production majoritaire d'agneaux légers
- 8 ha de SAU, 250 ha de parcours + 1 estive collective durant 90 jours

✓ **Ovins et bovins allaitants en Margeride :**

- GAEC familial avec 2 UMO
- 280 Brebis Blanche du Massif Central et 30 Vaches allaitantes Aubrac,
- 51 ha de SAU + 105 ha de parcours constitués de bonnes pâtures, landes et sous-bois



Zone pastorale
méditerranéenne

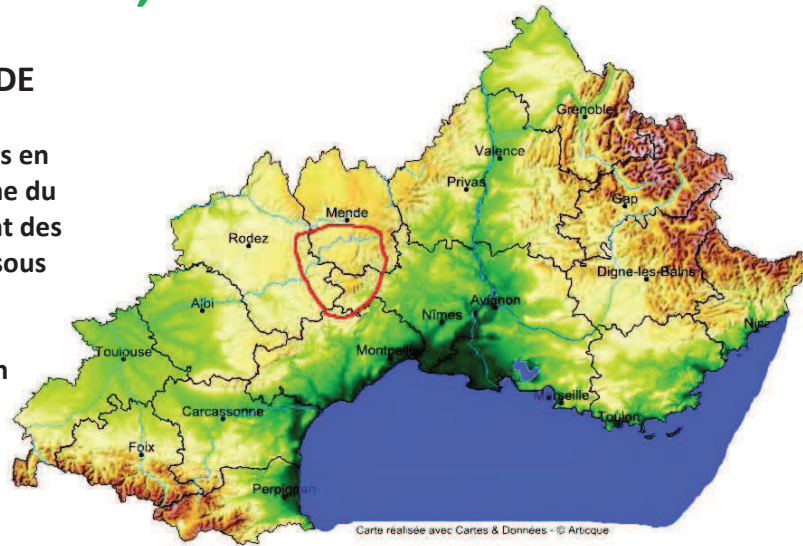


SPECAUS
Conjoncture
2014/2015

OVIN SPÉCIALISÉ, CAUSSENARD

CAS TYPE OVINS VIANDE

Sur les Causses deux éleveurs en GAEC avec 600 brebis Blanche du Massif Central qui produisent des agneaux lourds de bergerie sous signe officiel de qualité. Un système d'alimentation autonome en fourrages et en céréales et une forte contribution des surfaces pastorales.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

On trouve ce type d'exploitation sur les Causses lozériens (Méjean et Sauveterre), sur ceux du Gard (Blandas) de l'Hérault ou de l'Aveyron (Larzac). L'altitude de ces plateaux calcaires se situe entre 700 et 1 000 mètres, la pluviométrie y est faible et mal répartie sur l'année avec des sécheresses estivales assez fréquentes. Les contraintes agronomiques sont fortes, en raison de sols superficiels et séchants, hormis pour les zones de dolines qui sont prioritairement cultivées en céréales et prairies temporaires. Généralement spécialisés en production ovins viande, ces élevages peuvent être de dimension importante avec des tailles de troupeaux variant de 350 à 700 brebis, avec un collectif de main-d'œuvre familiale associé au sein de structure de type EARL ou GAEC. L'alimentation du troupeau repose sur un niveau élevé de distribution de foin, de paille et de grain aux brebis. Les surfaces cultivées sont réservées en priorité à la constitution de stocks fourragers pour atteindre un niveau d'autonomie alimentaire généralement confortable. Les surfaces de parcours permettent d'assurer l'alimentation du troupeau en période de faibles besoins et de sécuriser le système face aux aléas climatiques. La conduite de la reproduction est fondée sur une mise-bas principale en pleine période hivernale, cela permet d'assurer par le distribué les périodes de forts besoins alimentaires du troupeau, en réservant pour les périodes où la pousse de l'herbe est limitée ou incertaine (été/automne) les lots de brebis ayant le moins de besoins alimentaires. La production d'agneaux finis de bergerie est de règle et l'adhésion à une organisation de producteur pour leur commercialisation est souvent de mise, d'autant que ces élevages sont relativement bien placés pour produire des agneaux sous signe officiel de qualité.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 2 UMO
- 600 Brebis Blanche du Massif Central
- 70 ha de SAU dont :
 - 54 ha de SFP
 - 16 ha de céréales
- 320 ha de parcours individuels, majoritairement des Landes.

Les produits et ventes

- 760 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 560 quintaux de céréales pour le troupeau.

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 70 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour des bâtiments d'élevage. Ces terres ont un potentiel agronomique limité, hormis les zones de dolines. Elles sont réservées en priorité à la production d'herbe, principalement des stocks de foin, de céréales et de paille pour le troupeau. Le territoire pastoral de l'exploitation est majoritairement constitué de pelouses, de landes et de bois clair. Il est bien structuré en ilots qui peuvent être clôturés facilement. Sur les 300 ha de landes et pelouses revendiqués, une soixantaine d'hectares de landes, plus éloignée du siège de l'exploitation, est une surface utilisée en sécurité et de façon moins systématique.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

Avec deux éleveurs associés qui travaillent à plein temps sur la ferme, la quantité de main-d'œuvre à rémunérer est estimée à deux unités de main-d'œuvre. Les périodes les plus chargées en travail se situent au moment de l'agnelage d'hiver. Le printemps est également chargé avec les épandages, les semis de céréales et de prairies temporaires, mais aussi l'entretien des clôtures et la mise à l'herbe. Le recours au bénévolat familial est fréquent, alors que le recours à une entreprise reste limité aux moissons et à la tonte.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

La composition du parc de matériel reste classique avec une chaîne de récolte en balle carrée, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV acheté neuf et un de 60/70 CV en partie amortis. Avec 600 brebis et 2 unités de travail, cette exploitation doit être bien équipée en matériel efficace sans pour cela tomber dans le suréquipement. Une partie du matériel est en CUMA et les investissements en matériel sont très raisonnés et s'orientent vers du neuf ou de l'occasion en fonction des opportunités. Les bâtiments d'élevage se composent de bergeries bois, 1 200 m² au total, avec un quai d'alimentation et sont bien équipés pour la distribution de tous types d'alimentation.



L'une des bergeries plus ancienne est amortie. Le bâtiment pour le stockage (fourrages et matériel) est de 600 m². L'ensemble de la SAU et une bonne partie des parcours sont organisés en parcs, clôturés en fixe, avec de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Au final, cela a nécessité la pose d'une dizaine de km de clôture. Un gyrobroyeur et deux tonnes à eau complètent les équipements pour la gestion du pâturage.

LE TROUPEAU

Le troupeau de 600 brebis est de race Blanche du Massif Central. Il est conduit en race pure et en auto-renouvellement. Adhérent ou non à l'UPRA, l'éleveur porte une attention particulière à l'amélioration de la valeur génétique de ses reproducteurs. Les béliers sont achetés dans la base de sélection et les agnelles gardées pour le renouvellement sont triées sur la valeur laitière et la prolificité. Ces agnelles sont conservées sur l'agnelage principal d'hiver et mises en lutte vers l'âge de 10 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement au moins une mise-bas par an et par brebis. Compte tenu du bon niveau de prolificité du troupeau, cela permet de produire entre 1,2 et 1,3 agneaux par an et par brebis. L'agnelage principal a lieu en plein hiver (janvier et février), suivi d'un agnelage de rattrapage au printemps (avril et mai). La lutte principale se déroule donc en août et septembre pour les brebis adultes avec présence des béliers en bergerie la nuit. Un repérage précoce des brebis vides (diagnostic de gestation) permet d'organiser rapidement la lutte de rattrapage qui se déroule en même temps que celle des agnelles.

De race pure BMC, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus finis et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous Signe Officiel de Qualité (Label rouge/IGP...). Les ventes qui sont majoritairement calées sur le premier semestre de l'année, se répartissent sur deux périodes, d'avril à mai pour la bande d'hiver et de juillet à août pour celle de printemps.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 600 brebis soit 89 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 506 femelles adultes
- 100 agnelles de plus de 6 mois
- 12 béliers

Bilan de la reproduction

- 76% des mises bas en janvier-février
- 34% des mises bas en avril
- 94% de taux de mise bas
- 148% de taux de prolificité
- 9% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 660 agneaux pour la boucherie
- 16,3 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 75% de taux de vente sous SIQO

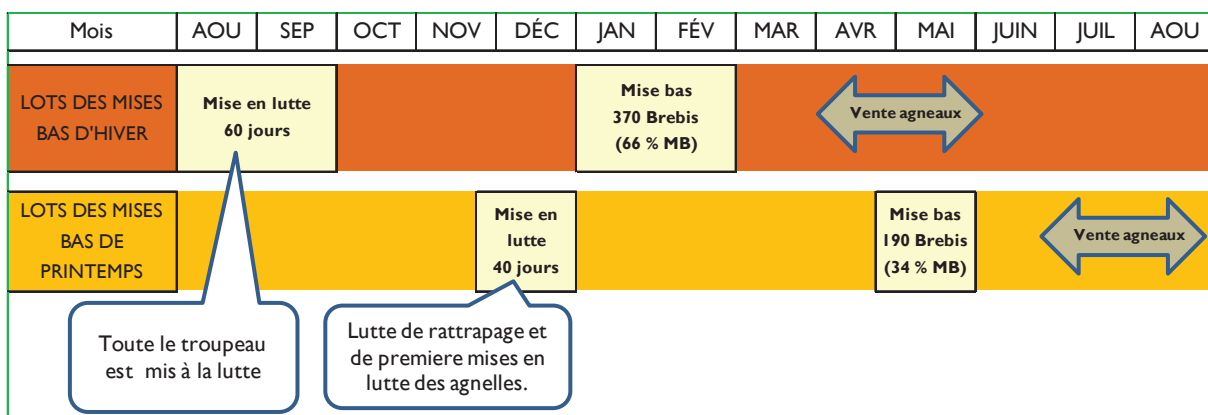
Productivité numérique

- 1,26 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 16,9 équivalent kg carcasse d'agneau par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

L'éleveur utilise au maximum les possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques. Au final, la part des fourrages distribuée reste importante. Toutes les mises-bas et les lactations se déroulent en bergerie et sur stock. Ceci permet à ces périodes clés d'assurer par le distribué la couverture des besoins du troupeau, que les épisodes secs de l'été ou de l'automne ne permettent pas d'envisager par la pâture.

Les agneaux sont élevés et finis en bergerie durant 3 à 4 mois et vendus à un poids de 16 à 17 kg de carcasse. Ils sont complétés dès 3 semaines avec un aliment de démarrage et du foin. Les agneaux ne sont pas sevrés. Après le démarrage, ils vont passer progressivement d'un aliment complet à un mélange composé de céréales, d'aliment complémentaire et de paille, le tout mis à disposition en libre-service. Quand ils ont atteint un poids de 30 kg, un rationnement de l'aliment à hauteur de 1 kg par jour est appliqué.

Dans les premiers mois, les agnelles de renouvellement ont une conduite alimentaire similaire aux agneaux de boucherie. Elles suivent leur mère au pâturage dès l'âge de quatre mois et reçoivent alors un complément en céréales. Après six mois, elles sont conduites seules et disposent de parcours de qualité jusqu'à leur rentrée en bergerie, en décembre, qui se fait en fonction de la météo.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



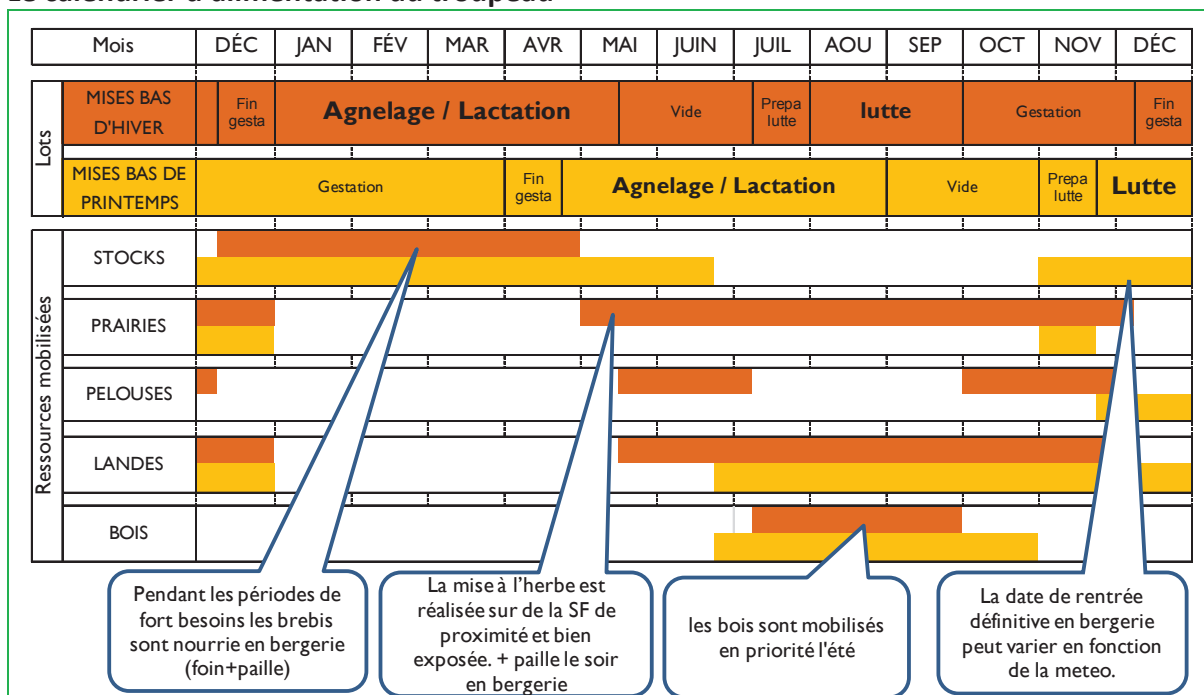
Bilan du distribué (par mère/agneau)

- 340 kg de foin/brebis
- 76 kg de paille/brebis
- 114 kg de concentrés/brebis

Bilan du distribué (par agneau)

- 28 kg de foin
- 50 kg d'un mélange d'aliment du commerce et de céréales

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LA CONDUITE DES SURFACES

Tout le fourrage grossier et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments destinés à l'engraissement des agneaux sont achetés.

Les rotations comportent en moyenne 2 années de céréales et 5 années en prairies temporaires. Les espèces de céréales les plus couramment utilisées sont l'orge, le blé, le triticale et un peu d'avoine pour implanter les prairies sous couvert. Pour les fourrages, la luzerne est utilisée pure ou en mélange avec du dactyle. Le sainfoin est également très présent. Les vieilles prairies temporaires sont exclusivement pâturées car les rendements sont insuffisants et elles permettent de disposer d'une ressource en herbe précoce, en attendant le redémarrage des parcours.

La fertilisation minérale est modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie en fonction du rendement espéré. Le fumier est épandu d'abord sur l'ensemble des céréales et sur une partie des prairies temporaires. Les prairies sont essentiellement fauchées (une coupe pour le sainfoin, deux pour les luzernes plus productives) sauf certains prés dont la repousse d'été est donnée en pâture aux allaitantes.

Les parcours sont utilisés à partir du 15 mai, en été et en automne, jusqu'aux premières neiges. Pour préparer la lutte, les brebis sur parcours sont rentrées en bergerie le soir et passent une heure sur les regains (technique de la soupade). Les meilleurs parcours sont réservés aux agnelles. Les zones à faible potentiel ont tendance à s'embroussailler et à se boiser. Un entretien régulier est nécessaire, avec utilisation du gyrobroyeur et de la tronçonneuse pour éliminer genévriers, prunelliers, églantiers, pins noirs et pins sylvestres. Les pieds de buis peuvent être arrachés. Les techniques sylvo-pastorales sont mises en œuvre au moment des éclaircies des bois de pins trop denses.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	200	0	0	180
Céréales (Qtz)	560	0	0	500
Paille (T)	50	0	0	40

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Vieilles prairies	0	0	0	9
Prairies temporaires	30	0	60	9
Céréales d'hiver	70	20	40	10
Céréales de printemps	50	10	20	10

Ratios surface par brebis

- 0,1 ha de SFP/brebis
- 0,6 ha de parcours / brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,67 UGB/ha
- SFT : 0,21 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

210 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2014/2015

Le compte de résultat

	2014	2015	Evolution
PRODUITS	162 300 €	161 900 €	-0.3%
Produits ovins	71 200 €	71 200 €	0%
Dont vente agneaux	69 103 €	69 103 €	0%
Dont autres produits	3 635 €	3 635 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-1 500 €	-1 500 €	0%
Autres produits	7 800 €	7 600 €	-2.0%
Céréales pour le troupeau	7 797 €	7 641 €	-2.0%
Aides et soutiens de la PAC	83 300 €	83 000 €	-0.3%
Dont aides découplées	24 919 €	29 000 €	16.4%
Dont aide ovine	14 460 €	15 750 €	8.9%
Dont ICHN	28 811 €	38 261 €	32.8%
Dont MAEC	0 €	0 €	-
Dont PHAE	15 100 €	0 €	-100.0%
CHARGES	94 200 €	92 700 €	-1.7%
Charges opérationnelles ovines	29 200 €	28 900 €	-1.1%
Dont charges d'alimentation	17 826 €	17 393 €	-2.4%
Dont charges de SFP	5 012 €	5 090 €	1.5%
Dont charges diverses	6 388 €	6 432 €	0.7%
Charges opérationnelles autres activités	4 500 €	4 600 €	-2.2%
Charges structurelles	60 500 €	59 200 €	-2.2%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	33 000 €	31 659 €	-4.1%
Amortissement et frais financiers	27 500 €	27 500 €	0%
Annuité des emprunts	19 900 €	19 900 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	95 600 €	96 700 €	1%
REVENU DISPONIBLE	75 700 €	76 800 €	2%
RESULTAT COURANT	68 100 €	69 200 €	2%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	600	0%
Agneaux produits / EMP	1.26	0%
Prix moyen de l'agneau	105 €	0.0%
Produit hors aides / EMP	119 €	0.0%
Charges opération. / EMP	48.7 €	-1.1%
Dont alim. directe / EMP	29.7 €	-2.4%
Dont surface fourra / EMP	8.4 €	1.5%
Dont frais divers / EMP	10.7 €	0.7%
Marge hors aides / EMP	70.0 €	0.7%

	2014	Evolution 2015
Charges structure / ha SAU	864 €	-2.2%
Charges structure / brebis	101 €	-2.2%
Aides / produit brut	51%	0.0%
EBE / produit brut	59%	0.9%
Annuité / EBE	21%	-0.2%
Revenu disponible / UMO	37 800 €	1.5%
Résultat courant / UMO	31 100 €	1.7%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 280 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 390 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il n'y a pas de contrat souscrit.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 200 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 350 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail devient le facteur limitant pendant la période hivernale. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie alimentaire pour les fourrages. L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec de la main d'œuvre supplémentaire.



L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs.

Les conséquences de la confrontation au risque de prédation n'ont pas été intégrées dans le descriptif de ce cas type. Pourtant, avec plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année, et un système de parc difficilement sécurisable, ce type de système est potentiellement très sensible. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifierait nettement les contraintes de travail.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
François VALENTIN – Chambre d'agriculture de la Lozère
Jean-Louis BALME – Chambre d'agriculture de la région LRMP
Gérald MARTY – Chambre d'agriculture du Gard
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur le site des chambres départementales d'agriculture 48 et 30, ou en vous rendant sur l'un des sites internet suivants : www.idele.fr ou www.languedocroussillon.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la région Languedoc Roussillon.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.





Zone pastorale méditerranéenne

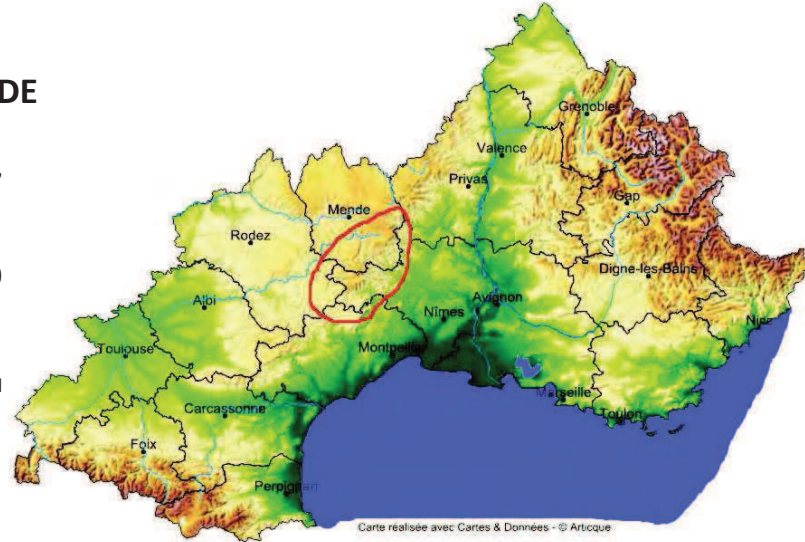


SPECEVEN
Conjoncture
2014/2015

CÉVENOL, OVIN SPÉCIALISÉ, PASTORAL

CAS TYPE OVINS VIANDE

En zone de montagne sèche, en châtaigneraie, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 350 brebis et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Dans la région du Languedoc-Roussillon, on retrouve ce type d'élevage plus particulièrement sur la zone des Cévennes lozériennes et gardoises. L'offre pastorale de ces territoires est importante et variée, mais la qualité de certains parcours et le manque de maîtrise foncière limitent les possibilités de clôtures et induisent un recours obligatoire au gardiennage des troupeaux. La proximité des estives du Mont Lozère ou de l'Aigoual permet de pratiquer une petite transhumance, à pied ou en camion. La possibilité d'accès à des surfaces fourragères mécanisables le plus souvent des prairies naturelles de fond de vallée ou en terrasses, est généralement très réduite. D'où la difficulté pour récolter suffisamment de foin et le manque d'autonomie fourragère des élevages qui en résulte. La conduite de la reproduction est fondée sur un agnelage principal d'automne, en lien avec la pratique de la transhumance estivale et les bonnes disponibilités alimentaires automnales sur les regains et les parcours boisés. Les ventes d'agneaux légers (16/18 kg vifs), pour l'export ou pour des ateliers d'engraissement collectif (du Rayon de Roquefort notamment), sont alors majoritaires. Ces élevages peuvent aussi produire de l'agneau plus lourd pour la boucherie, commercialisé dans la filière « organisée » ou dans des circuits courts. La taille des troupeaux dans ces élevages spécialisés varie de 300 à 400 brebis. Lorsque le troupeau est de taille plus réduite, on retrouve à côté de l'ovin une activité agricole complémentaire, le plus souvent en oignons doux, ou encore de la pluriactivité à l'échelle du collectif familial.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1 UMO
- 350 Brebis de race rustique locale
- 8 ha de SAU (uniquement prairies permanentes)
- 250 ha de parcours dont 200 ha de bois pâturés et 50 ha de landes
- Estive collective de proximité : 90 jours

Les produits et ventes

- 390 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 8 hectares de prairies permanentes mécanisables sont localisés en fond de vallée ou en terrasses. Ils ne sont pas forcément labourables, ni bien regroupés, et sont constitués de petites parcelles situées autour du siège de l'exploitation. Ces surfaces sont réservées en priorité à la récolte du foin. Le territoire pastoral de l'exploitation de plus de 250 ha est très étendu. Il est composé essentiellement de bois de châtaigniers, de bois de chênes verts ou blancs et de landes plus ou moins embroussaillées.



Quelques hectares de pelouses sommitales complètent cette panoplie de milieux pastoraux. L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Son conjoint travaillant à plein temps à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation reste très limitée. La pratique de l'entraide avec un ou des voisins est de mise pour les gros chantiers (tonte, préparation à la transhumance...). L'éleveur fait appel à une CUMA pour le curage des vieilles bergeries. Au final, on estime que la quantité de main-d'œuvre sur cette exploitation est de 1 UMO. La contrainte du gardiennage du troupeau toute l'année, hors période d'estive, ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. L'aménagement d'un ou deux parcs clôturés sur les parcours et le recours à la clôture mobile par filets électriques sur les prairies permettent de soulager un peu l'éleveur de la lourde astreinte quotidienne du gardiennage.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le parc de matériel est volontairement réduit, avec une chaîne de récolte fourragère pour balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 75 à 90 CV et parfois un autre de 50/70 CFV, déjà amorti. Une petite remorque plateau permet le transport des bottes de foin. Vu la quantité de foin récoltée, ce type de matériel gagnerait à être en CUMA ou copropriété. Dans tous les cas, les investissements en matériels doivent être très raisonnés et s'orienter vers de la « bonne occasion » chaque fois que cela est possible. Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 500 à 600 m² en partie amortie, équipée d'une auge trottoir. Un hangar de 200 m² (bois ou serre tunnel) sert au stockage du foin et du matériel. 2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou high tensile en 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes. Des filets de clôtures mobiles et un gyrobroyeur complètent les équipements pour la gestion des parcours.



LE TROUPEAU

Le troupeau de 380 brebis est d'une race rustique (Tarasconnaise, Raïole, Caussearde des garrigues, Rouge du Roussillon, parfois de la BMC). Il est conduit en race pure. L'éleveur porte une attention particulière à l'origine génétique lors du renouvellement des femelles et achète les béliers dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et gardées sur l'agnelage principal d'automne, mais elles sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement une mise bas par brebis et par an, la productivité numérique est généralement d'un agneau par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, cet objectif est atteint grâce à l'obtention d'un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100%, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et la pratique systématique d'un agnelage de rattrapage au printemps.

Produire des agneaux légers pour les vendre à la période de cours la plus favorable (fin octobre-novembre), implique le retour de l'estive. Ce qui suppose de prévoir des sécurités (distribution de foin) pour nourrir les allaitantes en cas de sécheresse automnale.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement et les agneaux alourdis et finis pour la boucherie, tous les agneaux sont vendus légers (entre 16 et 18 kg de poids vif) pour être finis dans des ateliers d'engraissement collectif ou pour l'exportation vers l'Espagne. Les quelques agneaux vendus plus lourds sont commercialisés par les Organisations de Producteurs ou en circuits courts.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 350 brebis soit 52,5 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 364 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 8 béliers

Bilan de la reproduction

- 90% des mises bas en septembre-octobre
- 10% des mises bas en mars
- 85% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 8% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 331 agneaux, dont 80% légers
- Agneaux légers : 18 kg vifs et 45 à 60 jours d'âge moyen à la vente
- Agneaux lourds : 17 kg de carcasse et 110 jours d'âge moyen à la vente

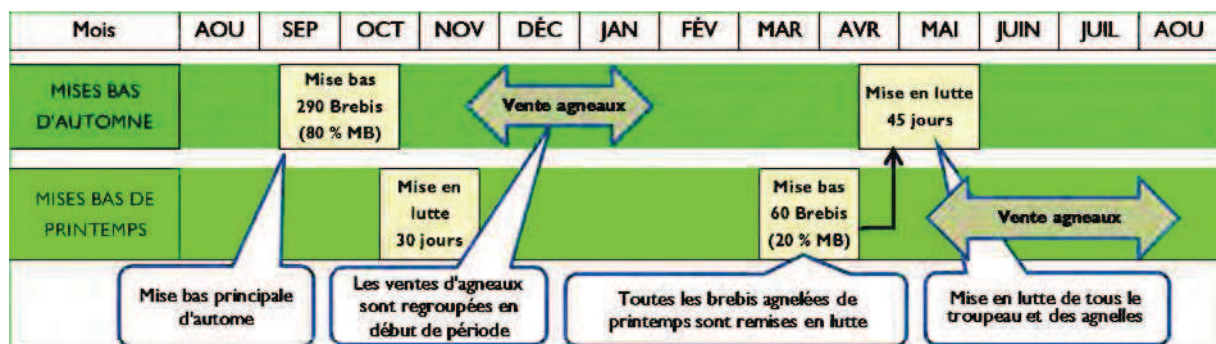
Productivité numérique

- 1,13 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 8,7 équivalent kg carcasse par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

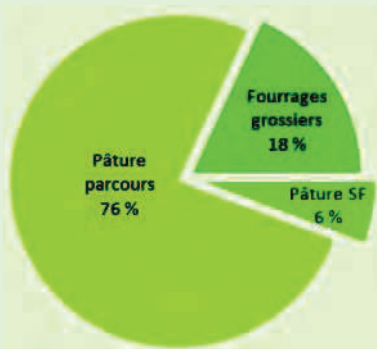
L'utilisation importante, et en toutes saisons, de ressources pastorales variées explique la contribution très majoritaire du pâturage sur parcours dans l'alimentation du troupeau. La faible quantité de foin récoltée et le recours à des achats induisent la recherche d'un système le plus économique possible sur le distribué. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal aussi systématique que possible constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin. Il est impératif de bien savoir gérer les ressources pâturables et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers et de concentrés.

Les jeunes agneaux sont élevés sous la mère et restent en bergerie la journée, pendant que les mères pâturent. Ils ont à disposition en libre-service un aliment de démarrage et du bon foin. Vendus légers, ils sont sevrés au moment de la vente, à un âge variant de 45 à 60 jours. Les quelques agneaux restant qui sont alourdis et les agnelles de renouvellement ont à disposition après le sevrage un aliment complet du commerce et du foin en libre-service.

L'utilisation par le troupeau des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 190 kg de foin/brebis
- 87 kg de concentrés/brebis

Bilan du distribué agneau

Agneau léger

- 6 kg de foin
- 5 kg d'aliment concentré du commerce

Agneau lourd

- 20 kg de foin
- 60 kg d'aliment concentré du commerce

Le calendrier d'alimentation du troupeau

Mois	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DÉC		
Lots	MISES BAS D'AUTOMNE	Vide			Prepa lutte	lutte	Gestation			Fin gesta	Agnelage / Lactation		Vide		
	MISES BAS DE PRINTEMPS	Gestation		Fin gesta	Agnelage / Lactation						Lutte	Gestation			
Ressources mobilisées	STOCKS	■								■					
	REGAINS PN											■			
	PARCOURS	■								■					
	ESTIVE							■							

En hiver tout le troupeau est mené en un seul lot, sur parcours, avec une distribution complémentaire de foin si besoin

Il n'y a qu'un seul troupeau au pâturage de fin mars à fin mai, il est complétement en fonction des besoins

Tout le troupeau est à l'estive, il n'y a pas de préparation spécifique à l'agnelage

Les regains sont réservés pour la pâture, la lutte se déroulent sur parcours, sans distribution

LA CONDUITE DES SURFACES

Une partie du foin est produite sur l'exploitation en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique « normale », 50 % du foin distribué est acheté. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés. Toute la surface fourragère est réservée à la fauche, avec deux coupes de foin les bonnes années, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes du milieu font que les rendements fourragers sont assez faibles et qu'il y a peu de marge de manœuvre en cas de sécheresse. Avec uniquement 8 ha de prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Une fertilisation minérale est assurée une année sur deux, et le fumier produit permet de fumer tous les ans les prés de fauche. La quantité d'engrais apportée reste conforme au cahier des charges de la PHAE 2 pour les prairies naturelles. Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. L'orientation du système sur un agnelage d'automne permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (tMS)	32	28	0	60
Céréales (Qtx)	0	130	0	130
Paille litière (T)	0	10	0	10

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	40	40	9

Ratios surface par brebis

- 0,02 ha de SFP/brebis
- 0,65 ha de parcours / brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,1 UGB/ha
- SFT : 0,2 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

210 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2014/2015

Le compte de résultat

	2014	2015	Evolution
PRODUITS	70 100 €	74 500 €	6.4%
Produits ovins	28 000 €	28 000 €	0%
Dont vente agneaux	27 305 €	27 305 €	0%
Dont autres produits	1 585 €	1 585 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-900 €	-900 €	0%
Aides et soutiens de la PAC	42 100 €	46 600 €	10.7%
Dont aides découplées	11 970 €	18 000 €	50.4%
Dont aide ovine	7 953 €	8 663 €	8.9%
Dont ICHN	14 641 €	19 891 €	35.9%
Dont MAE	0 €	0 €	#DIV/0!
Dont PHAE	7 500 €	0 €	-100.0%
CHARGES	46 500 €	46 000 €	-1.0%
Charges opérationnelles ovines	19 500 €	19 400 €	-0.6%
Dont charges d'alimentation	14 409 €	14 237 €	-1.2%
Dont charges de SFP	808 €	839 €	3.9%
Dont charges diverses	4 328 €	4 354 €	0.6%
Charges structurelles	27 000 €	26 600 €	-1.3%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	13 840 €	13 489 €	-3%
Amortissement et frais financiers	13 117 €	13 117 €	0%
Annuité des emprunts	9 020 €	9 020 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	36 700 €	41 600 €	14%
REVENU DISPONIBLE	27 600 €	32 600 €	18%
RESULTAT COURANT	23 600 €	28 500 €	21%

Une diversification avec une production d'oignons doux (environ 3000 m² pour 7 tonnes vendues) permet d'espérer une augmentation de L'EBE l'ordre de 5 000 €.

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovine et l'exploitation

	2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	350	0%
Agneaux produits / EMP	1.13	0%
Prix moyen de l'agneau	82.5 €	0%
Produit hors aides / EMP	80.0 €	0%
Charges opération. / EMP	55.8 €	-0.6%
Dont alim. directe / EMP	41.2 €	-1.2%
Dont surface fourra / EMP	2.3 €	3.9%
Dont frais divers / EMP	12.4 €	0.0%
Marge hors aides / EMP	24.1 €	1.4%

	2014	Evolution 2015
Charges structure / ha SAU	3 328 €	-1.3%
Charges structure / brebis	77 €	-1.3%
Aides / produit brut	60%	2.4%
EBE / produit brut	52%	3.5%
Annuité / EBE	25%	-2.9%
Revenu disponible / UMO	27 600 €	17.9%
Résultat courant / UMO	24 500 €	21.0%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 240 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 340 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAE-SHP sur l'estive pour 2015, qui est gérée en totalité par le groupement pastoral.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Un débouché majoritairement orienté sur l'agneau léger et une demande de proximité assez présente ont poussé certains éleveurs à développer une production d'agneaux de bergerie finis qu'ils valorisent en circuits courts. Démarche favorisée par la présence de deux abattoirs et salles de découpe orientés sur ce service. Malgré le manque d'autonomie alimentaire, cela leur permet tout de même d'avoir une plus-value sur leurs agneaux. Mais la forte contrainte du gardiennage en termes de temps de travail limite ce créneau commercial notamment quand l'exploitant est tout seul pour s'en occuper. Des solutions d'organisation et de structuration d'une filière locale circuits courts sont en cours de réflexion.

L'installation, dans ce type d'élevage, a tendance à se faire dans la cadre du développement de structures sociétales (GAEC) avec la mise en place ou le plus souvent l'accroissement de la production d'Oignons Doux des Cévennes : les surfaces allant de 0,3 à plus de 1 ha d'oignons. Mais, les investissements sont plus lourds, car en plus du matériel de travail du sol et de traitement, il faut prévoir l'aménagement d'une chambre froide afin de répondre aux besoins d'étalement des ventes de la coopérative locale, et bénéficier d'un meilleur prix de vente. Le marché étant très favorable pour cette production. Sinon, on retrouve en Cévennes centrales des reprises hors cadre familiale à conditions que des solutions soient trouvées pour la reprise ou la construction de nouveaux bâtiments.

La colonisation de ces territoires par le loup est malheureusement en cours et ces systèmes d'élevage sont très fortement vulnérables aux risques de prédation : de par la topographie, le type de milieu fortement boisé et une durée d'exposition permanente. Sans que des solutions efficaces et adaptées de protection soient envisageables (seuls les chiens de protection et aide-berger).



LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue
Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :
Gérald MARTY – Chambre d'agriculture du Gard
Lucien PAGES – Chambre régionale d'agriculture LRMP
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez ce cas-types ovin viande sur le site de la chambre départementale 30/48 ou en vous rendant sur l'un des sites internet suivants : www.idele.fr ou www.languedocroussillon.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la région Languedoc Roussillon.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.





Zone pastorale
méditerranéenne

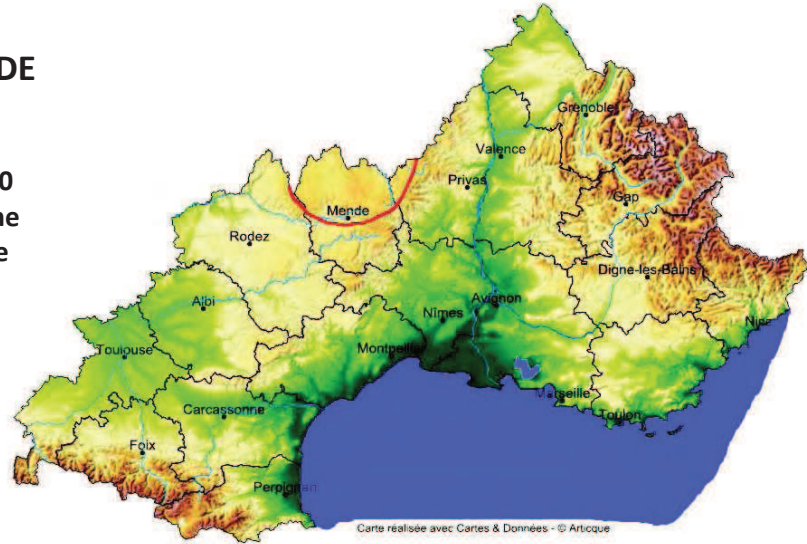


OVIBOVM
Conjoncture
2014/2015

OVINS ET BOVINS ALLAITANTS EN MARGERIDE

CAS TYPE OVINS VIANDE

En Margeride un double troupeau, de 280 brebis et 30 vaches allaitantes. Une bonne autonomie fourragère et une complémentarité entre les deux ateliers qui permet l'utilisation optimale des surfaces pastorales.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Ce type de système d'exploitation est historiquement pratiqué en Margeride. L'altitude varie entre 900 et 1 100 mètres, avec une pluviométrie correcte mais mal répartie sur l'année car les sécheresses sont assez fréquentes en été.

Sur arène granitique, des coteaux sableux et superficiels et des fonds de vallées plus humides limitent le chargement. Des drainages permettent la mécanisation et la récolte suffisante de fourrages dans de bonnes conditions.

L'offre pastorale en Margeride est importante et relativement variée (Pelouses, Landes à genêts, bois et sous-bois de pins sylvestres). Les possibilités d'estive, réservées ici au troupeau bovin viande, libèrent les surfaces de pâturage proches du siège de l'exploitation. Le mode de faire-valoir en propriété majoritaire garantit dans la plupart des cas une bonne accessibilité des troupeaux à ces ressources pastorales.

Ce type de système rassemble des structures d'exploitation petites à moyennes, avec 200 à 300 brebis et 20 à 45 vaches allaitantes, soit une cinquantaine d'UGB par unité de main d'œuvre, avec des équilibres entre ovins et bovins, allant de 30 à 70 % d'UGB Ovine. L'organisation du travail repose sur une main-d'œuvre familiale composée, soit d'un seul exploitant avec du bénévolat familial, soit d'un couple. Cette mixité des productions est complémentaire pour l'utilisation des surfaces, l'organisation du travail et les investissements. Elle assure une meilleure régularité de la trésorerie et une sécurité de revenu

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- GAEC entre conjoints, 2 UMO.
- 280 Brebis Blanche du Massif Central et 30 Vaches allaitantes Aubrac, au total 85 UGB.
- 51 ha de SAU, dont 45 ha de SFP et 6 ha de céréales.
- 105 ha de parcours : des pelouses, des landes ouvertes et des sous-bois.

Les produits et ventes

- 390 agneaux et 30 broutards pour la vente et le renouvellement du troupeau.
- 280 quintaux de céréales autoconsommées par les animaux.

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 70 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes bien regroupées autour des bâtiments d'élevage. Ces terres avec un potentiel agronomique limité, hormis les zones de fond de vallées, sont réservées en priorité à la production de stocks de foin, de céréales et paille pour le troupeau. Le territoire pastoral de l'exploitation, majoritairement constitué de pâtures (pelouses) de landes et de bois clairs, est bien structuré en îlots qui peuvent être clôturés facilement. Une vingtaine d'hectares de pâture et pelouses, plus éloignés du siège de l'exploitation, constitue une estive pour le troupeau bovin.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

La main-d'œuvre est composée d'un couple d'exploitants en GAEC. Les pointes de travail se situent en période hivernale avec une partie des agnelages et la totalité des vêlages. Les trois périodes d'agnelage répartissent cette tâche sur l'année mais en contrepartie, entraînent la gestion d'un nombre de lots d'animaux important au pâturage et en bergerie.

La période la plus creuse est située après la récolte des fourrages lorsque les bovins sont en estive (même si un lot de brebis met bas à cette période). Avec en moyenne 50 UGB par UMO, le recours à de la main-d'œuvre salariée reste très exceptionnel. La tonte et la moisson sont en général réalisées par des entreprises.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

La composition du parc de matériel reste classique avec une chaîne de récolte en balle ronde, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 CV acheté neuf et un autre de 70/80 CV en partie amorti. Ainsi avec 84 UGB au total et 2 unités de travail, cette exploitation est bien équipée en matériel efficace (sans tomber dans le suréquipement). Une partie du matériel est en CUMA et les investissements en matériel s'orientent vers du neuf ou de l'occasion en fonction des opportunités. Les bâtiments d'élevage se composent de bergeries en dur, 600 m² au total, avec un quai d'alimentation et sont bien équipées pour la distribution de tous types d'alimentation. Les bovins sont logés en stabulation libre à logette de 280 m². La surface pour le stockage de fourrages est de 400 m² et pour le matériel de 200 m². L'ensemble de la SAU et une bonne partie des parcours sont clôturés en fixe, soit une vingtaine de kms, avec de la grille de type Ursus et un fil barbelé pour être pâturés par les deux espèces. Un gyrobroyeur et deux tonnes à eau complètent les équipements pour la gestion du pâturage.



LE TROUPEAU OVIN

Le troupeau est de race Blanche du Massif Central, conduit en race pure et en auto-renouvellement. Tous les béliers sont achetés et issus de la base de sélection. Les agnelles pour le renouvellement, conservées pour moitié sur l'agnelage d'automne et sur l'agnelage d'hiver, sont mises à la reproduction à 10 mois environ. En combinant la pratique d'un rythme d'agnelage accéléré et une bonne expression de la prolificité permise par le potentiel génétique de la BMC, la productivité est proche de 1,4 agneau produit par brebis et par an.

Pour mieux répartir le travail sur l'année, optimiser l'occupation de la bergerie et répondre aussi aux besoins d'étalement des ventes de la filière ELOVEL, les mises-bas sont réparties de façon équilibrée sur trois périodes : hiver (décembre et janvier), printemps (mars, avril) et été (août, septembre). A chaque période, la remise en lutte d'une partie des brebis ayant mis bas permet d'accélération du rythme des agnelages et le maintien d'un équilibre des mises bas entre les périodes.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, ils sont vendus finis et lourds, sur trois périodes, d'avril à mai pour la bande d'hiver et de juillet à août pour celle de printemps, et en décembre et janvier pour celle d'automne.

EN QUELQUES CHIFFRES... LE BILAN DES OVINS

Effectif moyen présent

- 285 brebis EMP soit 43 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 280 femelles adultes
- 45 agnelles de plus de 6 mois
- 6 béliers

Bilan de la reproduction

- 33 % des mises bas en Août-Septembre
- 32% des mises bas en Octobre-Novembre
- 35 % des mises bas en Mars-Avril
- 110 % de taux de mise bas
- 136 % de taux de prolificité
- 9 % de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 340 agneaux pour la boucherie
- 16,7 kg de carcasse
- 120 jours d'âge moyen à la vente
- 90 % de taux de vente sous SIQO

Productivité numérique

- 1,36 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 20.1 équivalent kg carcasse d'agneau par brebis

LE TROUPEAU BOVIN

Les vaches allaitantes de race Aubrac, sont conduites en race pure pour la moitié d'entre elles et les autres en croisement Charollais. Les deux types de taureaux sont présents, mais quelques inséminations sont également réalisées sur les génisses. Les vêlages ont lieu principalement sur les mois d'hiver pour vendre des brouards en fin d'automne et en hiver, après un sevrage à 9 mois. Les mâles sont repoussés jusqu'à un poids de vente proche des 400 kg vif. Les vaches vides ou ayant perdu leur veau sont réformées afin de ne conserver que des vaches productives.

EN QUELQUES CHIFFRES... LE BILAN DES BOVINS

Effectif présent

- 30 Vaches allaitantes soit 43 UGB
- Taux de croisement : 50 %
- UGB / VA : 1.43

- Date moyenne de vêlage : 25 janvier
- Taux de mortalité des veaux : 5 %
- Taux de renouvellement : 18 %
- Taux de productivité numérique : 91 %
- Production de viande vive : 283 kg vifs / UGB

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION DES OVINS

Au printemps, au fur et à mesure de la mise à l'herbe (deuxième quinzaine d'avril) le troupeau ovin déprime les prairies permanentes puis pâture exclusivement les surfaces pastorales (pâturage, landes). En été (à partir du 15 juin) il valorise prioritairement les surfaces pastorales (landes et sous-bois), seuls les lots avec forts besoins (fin de gestation/lactation, à partir du 15 juillet) accèdent aux surfaces fourragères cultivées (regains de prairie en automne). A partir du 15 août comme pendant la séquence estivale, les ovins valorisent prioritairement / gèrent les surfaces pastorales (pacage, landes et sous-bois). Seuls les lots avec de forts besoins (fin de gestation/lactation/lutte) accèdent aux surfaces fourragères cultivées. L'ensemble des prairies temporaires est réservé pour la constitution des stocks fourragers avec une deuxième coupe de foin. L'hivernage en bergerie peut durer de 4 à 6 mois selon les années. Les rations sont calées en fonction de l'état physiologique des animaux. Du foin est distribué pour la ration d'entretien avec un complément de céréales, puis à partir de la préparation à la mise-bas et pour allaitement, l'enrubannage entre dans la ration avec un peu de tourteau. Les agneaux, produits pour être le signe officiel de qualité IGP Elovel, sont élevés, finis en bergerie et vendus à environ 3 et 4 mois à un poids vif de 34 à 36 kg. Ils sont nourris sous la mère jusqu'à l'abattage, il n'y a pas de sevrage forcé et les pratiques d'allaitement artificiel sont marginales. Dès 3 semaines, ils sont complétés avec un aliment démarrage, puis disposent d'un aliment complet, de foin et un peu de paille, le tout est distribué à volonté jusqu'à l'abattage. Les agnelles pour le renouvellement sont au début alimentées comme les agneaux de boucherie. Puis selon les saisons, elles suivent leur mère au pâturage dès l'âge de 3 mois et reçoivent alors une complémentation en céréales jusqu'à 6 mois. Après, elles sont conduites à part et disposent de pâtures de qualité jusqu'à la rentrée en bergerie.

EN QUELQUES CHIFFRES... ALIMENTATION DES OVINS

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation des ovins



Distribué (par couple mère/agneau)

- 300 kg de foin
- 150 kg d'enrubannage
- 30 kg de paille
- 140 kg de concentrés

Distribué (par agneau)

- 20 kg de foin, 10 kg de paille
- 65 kg d'aliment du commerce.

LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION DES BOVINS

Le troupeau hiverné durant 165 jours, reçoit une ration composée à 20 % d'enrubannage, 30% de foin déprimé et le reste en foin non déprimé. 75% des aliments sont achetés et majoritairement composés d'aliments complets en granulés destinés aux broutards. Les vaches sont mises à l'herbe sur les déprimages de prairies permanentes. En été, le troupeau bovin est mis en estive sur des parcelles éloignées composées de pâtures et pelouses. En automne, les vaches après sevrage des veaux, se partagent avec les brebis les ressources présentes sur les parcours. Les broutards sevrés disposent des regains avec une complémentation en foin et concentrés.

EN QUELQUES CHIFFRES... L'ALIMENTATION DES BOVINS

- Bilan du distribué : 1,8 t de MS en fourrages et 460 kg de concentrés par an et par UGB
- 290 kg de concentrés par couple vache + veau, 240 kg de concentrés par broutard de dix mois ou 460 kg de concentrés par broutard repoussé de douze mois

LA CONDUITE DES SURFACES

Toute la surface fourragère est réservée en priorité à la constitution des stocks fourragers. Les surfaces en céréales (triticale, seigle et un peu d'avoine pour implanter les prairies sous couvert) entièrement destinées à l'alimentation des troupeaux sont en quantité suffisante pour assurer une bonne autonomie. Les prairies temporaires sont semées de graminées (dactyle, brome, ray-grass, féтуque), pures ou en mélange avec du trèfle. Les rotations comportent en moyenne 2 années de céréales et 5 années en prairies temporaires. En première coupe les prairies temporaires sont systématiquement enrubbannées afin de récolter les fourrages plus tôt et réduire le temps de séchage. Les prairies permanentes de fond de vallée de bonne qualité, sont pâturées tôt au printemps (déprimage) avant d'être récoltée en foin. Les 60 ha environ de pâtures (vieux prés, pelouses) avec une bonne valeur pastorale, sont principalement utilisées par les bovins. Les ovins valorisent 20 ha environ de landes ouvertes avec tendance à l'embroussaillage, d'une valeur pastorale correcte et 25 ha de sous-bois avec des possibilités de valorisation sylvopastorale. Ces parcours occupent une place centrale dans l'alimentation des ovins au pâturage. Ils sont mobilisés dès la mise à l'herbe ; à partir du 15 mai, pendant toute la séquence estivale et en automne jusqu'aux premières neiges (rentrée en bergerie vers le 15 octobre au plus tôt, sinon fin octobre début novembre). Certains milieux connaissent une dynamique forte des ligneux. Un entretien régulier avec utilisation de gyrobroyeur et de la tronçonneuse pour éliminer les pousses de genets, prunelliers, églantiers, bouleaux et pins sylvestres est nécessaire. Une activité sylvopastorale peut être pratiquée à l'occasion d'éclaircies des bois de pins et de feuillus trop denses.

EN QUELQUES CHIFFRES... STOCKS ET FUMURE

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Distribué bovin	Distribué ovin
Foin (tMS)	160	0	65	85
Enrubannage (tMS)	60	0	20	25
Céréales (qtx)	290	0	120	160
Paille (t)	25	0	5	20

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation par ha				
	Minérale (Unité)			Organique (tonne/ m3)	
	N	P	K	fumier	lisier
Prairie permanentes	30	0	0	5	0
Prairies temporaires	65	10	30	10	12
Triticale	75	0	0	20	0
Seigle	75	0	0	20	0
Avoine	40	0	0	20	0

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 1,9 UGB/ha
- SFT : 0,6 UGB/ha

La complémentarité au pâturage entre ovin et bovin se traduit principalement par un passage des brebis derrière les vaches comme débroussaillage et nettoyage ras des pâtures ainsi que par l'utilisation et l'entretien des parcelles les plus pentues par les brebis.

LE BILAN ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2014/2015

Le compte de résultat

	2014	2015	Evolution
PRODUITS	138 800 €	142 100 €	2.4%
Produits ovins	38 100 €	38 100 €	0%
Dont vente agneaux	36 910 €	36 910 €	0%
Dont autres produits	1 679 €	1 679 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-500 €	-500 €	0%
Autres productions	33 200 €	32 200 €	-3.0%
Céréales pour les troupeaux	4 275 €	4 190 €	-2.0%
Atelier Bovin viande	28 916 €	28 022 €	-3.1%
Aides et soutiens de la PAC	67 500 €	71 800 €	0.0%
Dont aides découplées	19 530 €	22 654 €	16.0%
Dont aide ovine	6 989 €	7 613 €	8.9%
Dont aide Bovine	5 217 €	5 217 €	0.0%
Dont ICHN	28 811 €	36 295 €	26.0%
Dont PHAE	6 953 €	0 €	-100.0%
CHARGES	90 900 €	88 600 €	-2.6%
Charges opérationnelles ovines	17 100 €	16 800 €	-1.7%
Dont charges d'alimentation	11 652 €	11 307 €	-3.0%
Dont charges de SFP	2 392 €	2 431 €	1.7%
Dont charges diverses	3 037 €	3 058 €	0.7%
Charges opérationnelles autres activités	13 100 €	13 400 €	2.3%
Charges structurelles	60 800 €	58 400 €	-3.9%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	40 700 €	38 328 €	-5.8%
Amortissement et frais financiers	20 060 €	20 060 €	0%
Annuité des emprunts	14 200 €	14 200 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	67 900 €	73 500 €	8%
REVENU DISPONIBLE	53 700 €	59 300 €	10%
RESULTAT COURANT	47 800 €	53 500 €	12%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	285	0%
Agneaux produits / EMP	1.36	0%
Prix moyen de l'agneau	108 €	0.0%
Produit hors aides / EMP	134 €	0.0%
Charges opération. / EMP	59.9 €	-1.7%
Dont alim. directe / EMP	40.9 €	-3.0%
Dont surface fourra / EMP	8.4 €	1.7%
Dont frais divers / EMP	10.7 €	0.7%
Marge hors aides / EMP	73.7 €	1.4%

	2014	Evolution 2015
Charges structure / ha SAU	1 191 €	-3.9%
Aides / produit brut	49%	2%
EBE / produit brut	49%	2.8%
Annuité / EBE	21%	-1.6%
Revenu disponible / UMO	26 800 €	10.5%
Résultat courant / UMO	23 900 €	11.8%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur versement est soumis au respect de bonnes pratiques agricoles, et parfois d'engagements contractuels. Les soutiens comptabilisés :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants par ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces de parcours que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 125 ha admissibles pour 160 ha utilisés, mais la réalité déclarative est plus complexe.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces à fort enjeu environnemental que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il n'y a pas de contrat souscrit.

La nouvelle PAC impose des durées de rotation plus rapides, ce qui aura des conséquences sur les charges culturales mais également sur de bilan carbone. Enfin, la double production permet d'optimiser la valorisation des surfaces, même celles moins productives ou plus difficiles d'accès, ce qui contribue à l'optimisation du taux de proratisation des surfaces pastorale pour la PAC.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage mixte, la capacité de travail et son organisation pour deux unités de main d'œuvre est le premier facteur limitant à prendre en compte pour fixer la dimension des troupeaux, surtout en période hivernale. La capacité des surfaces cultivables pour produire des stocks est le second facteur limitant de la taille des troupeaux, puisque l'objectif est une autonomie alimentaire pour les fourrages grossiers.

L'organisation du travail, déjà bien optimisée pour la main-d'œuvre présente, et parfois le manque de proximité des consommateurs limite les possibilités d'investir du temps supplémentaire dans la vente en circuits courts, sauf dans le cas de structures plus petites ou avec une troisième unité de main-d'œuvre.

L'équilibre entre les productions ovines et bovines évolue dans le temps en fonction de la main-d'œuvre, des contraintes extérieures et des cours de la viande, ou encore des évolutions de la PAC.

L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place.

Les conséquences de la confrontation au risque de prédation n'ont pas été intégrées dans le descriptif de ce cas type. Pourtant, avec plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage, une main-d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année et un système de parc difficilement sécurisable, ce type de système est potentiellement très sensible aux risques de prédation. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifierait nettement les contraintes de travail.



PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigüe
Crédit photos : Fonds photos MRE PACA, CERPAM, Patrick Fabre – Maison de la Transhumance

Ont contribué à ce dossier :
François VALENTIN – Chambre d'agriculture de la Lozère
Jean-Louis BALME – Chambre d'agriculture de la région LRMP
Gérard SERVIÈRE – Institut de l'élevage
Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur le site de la chambre départementale 48 ou en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :
www.idele.fr ou www.languedocroussillon.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la région Languedoc Roussillon.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.



Pour en savoir plus

Retrouvez les cas types ovin viande publiés en Languedoc-Roussillon en vous rendant sur l'un des sites internet suivants :

> Les sites des Chambres départementales d'agriculture :

De la Lozère : www.lozere.chambagri.fr

De l'Aude : www.aude.chambagri.fr

Du Gard : www.gard.chambagri.fr

> Le site de la Chambre Régionale d'agriculture LR-MP :

www.languedocroussillon.chambagri.fr

> Le site de l'Institut de l'Élevage :

www.idele.fr

N'hésitez pas à contacter les correspondants locaux des réseaux d'élevage ovins viande

Liste des correspondants :

<p>> Pour les départements :</p> <p>François VALENTIN Chambre d'Agriculture de la Lozère 25 avenue Foch 48 004 MENDE Cedex Tél. 04 66 65 62 00 francois.valentin@lozere.chambagri.fr</p> <p>Philippe POUCHERET Chambre d'Agriculture de l'Aude ZI de Sautès à Trèbes 11 898 CARCASSONNE Cedex 9 Tél. 04 68 11 79 82 p.poucheret@aude.chambagri.fr</p> <p>Gérald MARTY Chambre d'Agriculture du Gard 4A Chemin des Caves 34 380 ST PRIVAT DES VIEUX Tél. 04 66 54 31 18 gerald.marty@gard.chambagri.fr</p>	<p>> Pour la région :</p> <p>Jean-François BATAILLE Institut de l'Élevage Maison Régionale de l'Élevage Route de la Durance 04 100 MANOSQUE Tél. 04 92 72 32 07 jean-francois.bataille@idele.fr</p> <p>Jean-Louis BALME Chambre Régionale d'agriculture LR-MP 25 Avenue Foch 48 004 MENDE Cedex Tél. 04 66 65 62 00 jean-louis.balme@lrmp.chambagri.fr</p> <p>Lucien PAGES Chambre Régionale d'agriculture LR-MP 19 Avenue de Grande Bretagne 66025 PERPIGNAN Tél. 04 68 35 97 64 lucien.pages@lrmp.chambagri.fr</p>
---	---